

## LANGUES ANCIENNES

## SOMMAIRE

- Conditions de travail : une course d'obstacles ! • Pour une véritable démocratisation de l'enseignement des langues anciennes ! p. 2
- Vers une pénurie d'enseignants ! p. 3
- Enseignement : une grande inégalité d'accès sur le territoire • Le latin, une option p. 4
- Le latin dans la réforme du lycée p. 5
- Textes officiels : mettre fin au non-droit p. 6
- L'avenir du latin et du grec : il faut joindre le geste à la parole ! p. 7
- Appel SNES-CNARELA p. 8

OBSERVATOIRE  
NATIONALDES PROGRAMMES  
ET DES PRATIQUES

ONT COLLABORÉ À L'ÉCRITURE DE CE 8 PAGES :

MARYLÈNE CAHOUET, MAGALI ESPINASSE,  
AGNÈS JOSTE, SONIA MOLLET, SYLVIE  
PEDROARENA (CNARELA), JULIE SIAUDEAU,  
VALÉRIE SULTAN

## Périclès n'est pas une boisson gazeuse !

De Nicolas Sarkozy à Luc Chatellum en passant par Frédéric Mitterrand, il fallait voir notre gouvernement, éploré et uni dans le chagrin, verser de touchantes larmes de crocodile à la mort de Jean-Pierre Vernant ou, plus récemment, de Jacqueline de Romilly, dans un grand élan d'hypocrisie collective pendant que le saccage de l'enseignement des langues anciennes se poursuivait allègrement dans les coulisses.

Pourtant, à entendre les vertueuses déplorations de nos chanoines pleureurs, personne n'est jamais responsable du sort réservé aux LA : ni le ministre, qui n'a jamais empêché aucun CA de puiser miraculeusement quelques heures rescapées dans une DHG squelettique pour faire du latin dans le cadre de « l'autonomie des établissements », ni le doyen de l'inspection générale, jurant par Zeus qu'il « défend la discipline » mais que tout est de la faute des recteurs, qui n'écoutent rien à cause de la méchante décentralisation. De leur côté, les recteurs « aimeraient tellement » soutenir plus les langues anciennes mais ne peuvent pas le faire à cause du vilain plafond d'emplois imposé par la LOLF. Parmi tous ces braves gens, certains nous dispensent même de grandes leçons de morale infantilissantes sur « les fonctionnaires qui doivent appliquer les lois » mais se gardent bien de donner l'exemple en haut lieu et ferment régulièrement les yeux sur toutes les entorses au respect des textes en vigueur concernant les LA, quand ils n'encouragent pas délibérément une déréglementation galopante et génératrice d'inégalités.

En ces temps de socle commun, d'économies d'échelle, d'OCDE et d'adaptabilité à l'emploi, la tentation de reléguer les langues anciennes – avec la Princesse de Clèves ? – au placard des connaissances superfétatoires et inutiles à la « vie moderne » chatouille furieusement nos dirigeants. Curieuse définition de ce qu'est la vie ! Et depuis quand une poignée de décideurs se permet-elle de trancher à la place de tous les autres citoyens sur ce qui pourrait en éclairer le sens ?

Le SNES, qui n'entend pas laisser faire, accorde une large place aux langues anciennes dans son projet de culture commune. Non pas pour « sauver » simplement des postes mais au nom de préoccupations littéraires, philosophiques ou éthiques de fond, et aussi parce qu'il s'agit d'un enjeu de société. S'il le faut, nous rappellerons à notre ministre qu'Ajax ne nettoie pas forcément les éviers, que Clio n'a pas toujours été une voiture et que Périclès n'est pas une boisson gazeuse !

**Cette publication a pour objet de faire le point sur la situation des Langues Anciennes et de préparer la prochaine rentrée de manière offensive. ■**

Sandrine Charrier, secrétaire nationale, responsable du secteur Contenus  
Magali Espinasse, Valérie Sultan, responsables du groupe Lettres



Si vous souhaitez réagir à cette publication, formuler des suggestions, être inscrit(e) sur notre liste de diffusion ou rejoindre le groupe lettres du SNES, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : [groupe-lettres@snes.edu](mailto:groupe-lettres@snes.edu)

# Conditions de travail en langues anciennes : une course d'obstacles !

**A**lors que nos dirigeants manquent de souffle pour construire un projet ambitieux pour l'école, reconnaissons que leur imagination redevient sans limites dès qu'il s'agit d'inventer des stratégies pour liquider les langues anciennes. Voici un petit aperçu de ce dont ils sont capables...

Côté élèves, tout est fait pour décourager les troupes : option commencée en Cinquième mais impossible à poursuivre ensuite, inscriptions impossibles faute d'informations suffisantes en direction des familles, emplois du temps parfois ubuesques (certains élèves ont même le choix entre manger à la cantine ou faire du latin à midi en avalant un sandwich, d'autres ont cours dès l'aube, alors

que l'établissement n'est même pas encore ouvert aux autres élèves), « punition » pour les plus motivés d'entre eux, qui ont eu l'impudence d'opter pour le latin et le grec, sans pouvoir faire compter les deux au brevet (la faute à l'informatique, paraît-il), alors qu'il serait si simple de paramétrer correctement le logiciel. Option langues anciennes trop souvent « oubliée » dans les fiches d'inscription ce qui entraîne une forte déperdition d'élèves, regroupement d'élèves de Quatrième et de Troisième dans la même classe, langues anciennes enseignées le mercredi après-midi (il faut alors faire le choix entre le latin et l'UNSS), chantage au « seuil » pour empêcher l'ouverture d'une classe (même lors-

qu'il y a dix, quinze ou vingt élèves) et refus d'en créer une de plus (même lorsqu'ils se retrouvent à cinquante ou soixante !) au profit du « tri » élitiste d'une poignée « d'heureux élus » et tant pis pour tous les autres !

Devant un tel parcours du combattant, pas étonnant que certains élèves, pourtant motivés au départ, finissent par se décourager. Après avoir sciemment organisé le marasme, il ne reste plus à l'institution qu'à en reporter la responsabilité sur le coupable idéal, l'enseignant de langues anciennes qui « ne sait pas évoluer » ni « intéresser ses élèves », à cause de « son manque de dynamisme » ou de ses « méthodes pédagogiques ringardes » ! ■

## Pour une véritable démocratisation de l'enseignement des langues anciennes

**L**e SNES, qui s'est toujours battu pour la démocratisation des langues anciennes, n'acceptera jamais qu'elles soient transformées par les réformes actuelles en un simple « supplément d'âme » réservé à quelques *happy few* et autres « classes d'élite ». Cela passe par une politique volontariste visant à développer partout l'enseignement des langues anciennes, y compris dans les zones les plus défavorisées où nos élèves sont également preneurs !

Corrélativement, le SNES milite pour que les enseignements technologiques soient dispensés de manière renforcée et beaucoup plus systématique dans les établissements les plus privilégiés et s'adressent, eux-aussi, à l'ensemble des élèves. Pour nous, une véritable démocratisation passe par un combat systématique contre les préjugés, les fausses représentations et autres idées reçues, souvent tenaces, attachées à telle ou telle discipline.

Pour l'heure, on est encore loin du compte et la politique actuelle ne fait qu'aggraver les inégalités. Dans de nombreux établissements, l'offre en langues anciennes se



réduit chaque année un peu plus et la création d'un ou deux établissements pompeusement qualifiés de « pôles d'excellence en langues de la Méditerranée » ne fait que dissimuler l'étendue du marasme qui sévit dans les établissements autour, où les langues anciennes ont quasiment disparu. L'assouplissement de la carte scolaire accentue alors un phénomène de dérogation poussant les familles qui le peuvent à envoyer leur enfant dans un établissement

« où l'herbe est plus verte » et où les langues anciennes existent encore, ce qui renforce la ghettoïsation. Au bout de cette logique, et lorsque l'offre en langues anciennes devient squelettique dans les établissements publics, les familles n'hésitent pas à se tourner vers le privé, où celle-ci reste encore très abondante, voire obligatoire. L'État est donc en train d'organiser sciemment la destruction du service public pour répéter ensuite à qui veut l'entendre qu'il ne marche pas et pour le transformer en une école au rabais réservée aux plus pauvres, privés de latin et de grec ! ■

# Langues anciennes : vers une pénurie d'enseignants !

**M**ême s'il est démontré que les langues anciennes continuent à intéresser beaucoup d'élèves et de familles, on risque de se retrouver prochainement, et si rien n'est fait, devant une situation où il n'y aura plus grand monde pour les enseigner. Il n'est donc pas exclu que certains professeurs de lettres classiques voient se multiplier des compléments de service sur plusieurs établissements pour assurer l'enseignement des langues anciennes ! Au-delà de l'aggravation inacceptable des conditions de travail que cela pourrait générer, les professeurs de lettres classiques tiennent à rappeler qu'ils enseignent également le français et ne souhaitent pas devenir spécialisés uniquement dans les langues anciennes.

Côté lettres modernes, la situation se dégrade aussi puisque certains enseignants se retrouvent parachutés dans des classes de latin sans la moindre qualification et avec à peine une leçon d'avance sur leurs élèves... Pendant ce temps, les transformations complètement injustifiées de postes de lettres classiques en postes de lettres modernes, l'organisation délibérée du tarissement de l'option langues anciennes mais aussi de la



filière L font que de nombreux étudiants arrivent à l'Université sans disposer d'une formation suffisante pour suivre un cursus en lettres classiques.

Le SNES se bat à tous les niveaux pour contrer ces dérives. Il est capital de reconstituer de toute urgence un vivier suffisant d'étudiants, et donc de candidats au concours, ce qui passe par un renforcement de l'enseignement des langues anciennes dans le second degré mais aussi par l'augmentation de sections réservées aux grands débutants, y compris à l'Université.

On peut aussi regretter que les étudiants en lettres modernes aient bien peu d'opportunités d'étudier les langues anciennes et soient privés de la possibilité de tra-

duire un texte de langue au CAPES comme cela se faisait auparavant. Il ne semble pas aberrant qu'un enseignant de lettres modernes puisse avoir la possibilité de travailler sur les langues et cultures antiques pendant son cursus universitaire, d'autant que les programmes de littérature consacrent une part non négligeable aux textes de l'antiquité, en collège comme en lycée, sans parler de la présence d'une épreuve d'ancien français au CAPES... ■

## La DHG et l'autonomie des établissements

En collège comme en lycée, la bataille est rude au moment de l'examen de la DHG pour dégager les heures nécessaires aux langues anciennes. Les manœuvres sont nombreuses pour tenter de minorer l'horaire : regroupement d'élèves de niveaux différents, diminution de l'horaire élève sous prétexte d'un effectif allégé, quand on n'entend pas des mensonges éhontés sur l'horaire réglementaire qui ne serait pas celui qu'on croit !

Le chef d'établissement doit réclamer au rectorat les moyens nécessaires pour l'option, dans tous les collèges et dans les lycées qui offrent l'option facultative et désormais l'enseigne-

ment d'exploration. Ces horaires sont réglementaires et ne peuvent être diminués localement.

En effet la DHG est calculée sur le taux horaire défini par les textes officiels pour chaque niveau, multiplié par le nombre de divisions par niveau. S'ajoute à ce calcul un volant d'heures pour assurer les options, les heures de décharges (heures de labo, de chaire, etc.). Enfin, il peut être possible au regard du projet d'établissement ou de l'éventuel contrat d'objectif d'obtenir quelques HS.

Il est essentiel, lors des commissions permanentes et des CA qui examinent la répartition de DHG, de faire une

contre-proposition si celle du chef d'établissement ne fait pas apparaître l'horaire complet pour les LA, de la présenter aux parents avant la séance pour leur expliquer les enjeux et obtenir un vote majoritaire. La proposition du chef d'établissement ne s'impose que s'il n'y en a pas d'autres. Mais il n'est pas toujours facile de faire une répartition satisfaisante en restant dans le cadre de l'enveloppe attribuée par le rectorat ou l'IA, c'est pourquoi il faut aussi mener une bataille avec les collègues et les parents pour que les moyens nécessaires aux options soient alloués à l'établissement.



# Enseignement des langues anciennes : une grande inégalité d'accès sur le territoire

Quand on observe la part des enseignants de lettres modernes et de langues anciennes, on est frappé par la grande inégalité de la ressource en enseignants sur le territoire. La répartition totale des enseignants de lettres fait apparaître 20,6 % de professeurs certifiés et agrégés de lettres classiques pour 79,4 % en lettres modernes. Si l'on s'intéresse aux certifiés seulement (les plus nombreux), la proportion est seulement de 17,7 % en lettres classiques.

Cette moyenne nationale de 20,6 % est à nuancer en fonction des académies. L'outremer est clairement sacrifiée : 13,9 % en Guadeloupe, 12,9 % en Martinique, 9,8 % à La Réunion, 5,2 % en Guyane (soit sept enseignants seulement !).

La région parisienne présente une inégalité de répartition impressionnante : 30 % à Paris mais 18,5 % à

Versailles et 15,8 % à Créteil. Deux autres académies sont plus sous-dotées que les autres : Orléans-Tours (18,8 %) et Nice (19,7 %). En revanche, quatre académies ont (en plus de Paris, l'académie la mieux dotée) un taux supérieur à 24 % : Bordeaux, Caen, Limoges et Toulouse (voir tableau complet sur notre site).

Cette ressource induit évidemment la politique académique mais elle ne suffit pas à l'expliquer. Le recteur de Guadeloupe par exemple prévoit de réduire considérablement l'offre de formation en langues anciennes à la rentrée prochaine. L'académie ultramarine où la ressource est la plus importante est celle qui frappe le plus fort le latin et le grec en collège comme en lycée ! Cette politique qui consiste à réduire l'offre de formation, à supprimer des options, à sacrifier l'ouverture culturelle des élèves n'est

pas l'apanage de la Guadeloupe. Dans un contexte de chasse aux postes tous azimuts, tout enseignement situé en dehors ou en marge du fameux socle commun est en danger, dans toutes les académies.

Le manque d'enseignants de lettres classiques dans tel ou tel collège est très rapidement utilisé pour « justifier » la suppression de l'option, et on sait combien l'administration peut être prompte à supprimer et bien lente pour recréer ! Ajoutons que plusieurs collègues de lettres classiques en lycée n'enseignent plus les langues anciennes, faute d'élèves ou en raison d'une fermeture autoritaire de l'option. Il y a donc urgence à dénoncer, département par département, une situation qui risque de conduire, assez vite, à la suppression de cet enseignement hormis dans quelques établissements « réservés à l'élite ». ■

---

## Le latin, une option

Enseigner le latin au collège c'est être face à des élèves qui ont choisi pour quelques heures de plus par semaine un enseignement en langue et en cultures de l'Antiquité. Dans le discours de nos collègues de lettres, le latin est souvent un espace particulier de liberté. Celle-ci tient à la nature de la matière mais aussi à la conception des programmes. En effet, depuis la rentrée dernière, les enseignants de lettres classiques en collège travaillent les nouveaux programmes (Cinquième en 2010, Quatrième en 2011, Troisième en 2012) qui sont construits autour de savoirs problématisés : l'attachement que l'élève peut avoir à la connaissance, au savoir, y est assumé. De la Cinquième à la Troisième, les élèves

construisent une vision précise et ambitieuse de la période antique, toujours avec le souci de l'enseignant de leur faire appréhender le monde d'aujourd'hui. La classe de Cinquième aborde cette question grâce à l'étude des héros ; en Quatrième, les élèves travaillent sur les relations hommes-dieux. Pour la dernière année de latin en collège, on s'intéresse aux « stratégies » religieuses : monothéisme/polythéisme. C'est ainsi sans complexe, sans gêne, mais avec maîtrise et recul que peut être abordée la question de la religion et des croyances. En étudiant la mythologie et le quotidien rituel des Romains, les élèves s'interrogent sur l'évolution d'un concept autrefois appelé religion et aujourd'hui considéré comme un élément

objectif de culture : les mythes. On réussit aussi, malgré le contexte actuel, à exercer pleinement notre liberté pédagogique, à concevoir notre enseignement sans les nombreuses contraintes qui sont parfois celles du français. La moyenne en latin n'est pas un moyen de pression sociale dans l'obtention du brevet ou l'orientation. On est donc très loin du tri social, loin de la construction d'une élite, l'enseignement du latin est souvent un horaire plaisir avec un effectif propice à la mise au travail. En outre, l'enseignement du latin est très différent de ce qu'il était quinze ans auparavant. Les parents, s'ils ont fait du latin, ne reconnaissent pas la matière qu'ils ont apprise et l'élève en option est finalement placé dans une



authentique posture d'apprentissage : aucun élève n'est déjà un initié et l'inexpérience collective, donc l'obligation pour l'enseignant de dédramatiser l'erreur ou l'ignorance, facilite l'appropriation individuelle des savoirs car elle la décomplexé.

Mais le latin est menacé par les politiques de DGH et d'autonomie des établissements mis en concurrence avec la DP3 ou les classes bilangues. Menacé aussi par la réforme du lycée où l'on voit se réduire comme peau de chagrin les options latin et grec.

La légitimité du latin et du grec est à défendre chaque jour : certains attaquent ses prétendues ambitions élitistes mais beaucoup comprennent sa volonté ambitieuse de cultiver tous les élèves. ■

## Le latin dans la réforme du lycée : enseignement d'exploration et option facultative

**E**n apparence, la réforme du lycée ne touche guère notre enseignement dont l'horaire n'a pas diminué. On pourrait même penser qu'elle y est favorable puisque latin ou grec peuvent être choisis en option ou en Enseignement d'exploration (EE), au même titre que « Méthodes et pratiques scientifiques » ou « Littérature et société ».

Dans les deux cas, l'horaire est de 3 heures mais les élèves en option facultative et ceux en EE sont regroupés car les effectifs ne sont pas suffisants pour créer des groupes distincts. Différents problèmes se posent donc.

### Les programmes

Les premiers textes de la réforme évoquaient deux enseignements d'exploration distincts, le grec et le latin. Mais c'est un programme d'enseignement d'exploration « Langues et cultures de l'Antiquité » qui a été publié au BO le 26 août 2010. Il mêle découverte de la langue, de la littérature et de la culture grecque et latine avec des objets d'étude piochés dans les programmes précédents de latin et de grec de Seconde, Première et Terminale. Quoiqu'il soit très intéressant, il est difficilement possible de le mettre en œuvre puisque dans nos classes sont regroupés des latinistes ou des hellénistes ayant pour objectif l'étude du pro-

gramme de l'option facultative et quelques autres inscrits en enseignement d'exploration.

### Le recrutement des élèves

Pour tenter de remédier aux effectifs en baisse, nous sommes nombreux à accueillir en Seconde des élèves ayant suivi l'enseignement du latin ou du grec au collège mais aussi des grands débutants.

C'est un choix militant, qui représente un défi pédagogique que nous assumons. Mais le programme de l'EE indique que cet enseignement « *ne suppose aucun prérequis. Il s'adresse à la fois à des "explorateurs", éventuellement latinistes ou hellénistes au collège, et à des élèves venant en grands débutants* ». Il concerne des élèves qui veulent découvrir une culture mais aussi ceux qui voudraient par la suite continuer leur scolarité avec ces options.

Comment leur donner le niveau suffisant ? « *Ils feront l'objet, autant que de besoin, d'un accompagnement personnalisé, qui peut prendre des formes souples et variées.* » Le moins qu'on puisse dire, c'est que le propos est vague, et que peu de solutions ont été réellement prévues, surtout si on regarde le bilan de l'accompagnement personnalisé, qui provoque de nombreuses critiques de la part des personnels et des élèves.

### La confusion entre EE et option facultative

Pour les élèves, la distinction entre option facultative et enseignement d'exploration n'est pas nette. Ils pensent pouvoir cesser l'étude du latin, comme celle de l'EE, en fin de Seconde. D'autre part, les consignes de l'administration de ne pas évaluer de façon chiffrée les enseignements d'exploration a pour résultats que les élèves acceptent mal de voir d'éventuelles mauvaises notes en latin entrer dans le calcul de leur moyenne générale. Pourtant, les statuts sont bien différents, le latin faisant l'objet d'une évaluation au baccalauréat contrairement aux EE. On voit donc qu'aux problèmes précédemment cités s'en ajoutent d'autres qui risquent de bouleverser le statut de nos options. Une fois de plus c'est à l'enseignant de jongler comme il peut pour s'adapter à une situation bien complexe...

Comment cela va-t-il évoluer ? Est-il envisageable qu'option facultative et EE « langues et cultures de l'Antiquité » continuent à coexister dans la confusion actuelle ? Cet EE est-il réellement viable ? Combien d'élèves continueront à choisir une option facultative en plus des deux EE obligatoires dans les années à venir ? S'il faut remédier à l'incohérence qui règne aujourd'hui, nous devons rester vigilants devant les solutions qui nous seront proposées. ■

# Les langues anciennes et les textes officiels : mettre fin au non-droit

Selon leur académie, selon leur établissement, les professeurs de lettres classiques sont en butte à un écart grandissant entre les textes officiels et les pratiques locales ou rectorales, et à des assertions parfois fantaisistes de leur hiérarchie. La pression comptable des rectorats sur les DHG, l'autonomie des établissements (porte ouverte à toutes les déréglementations et à tous les abus), les options en concurrence ou non, l'autonomie, la pression des parents pour des sections

« modernes » (classes européennes) – autrement dit « l'opinion publique » qui remplace la volonté publique – ont fait de l'enseignement du latin et du grec une zone de non-droit.

Il faut donc connaître et faire appliquer les textes officiels, garants d'un cadrage national et de l'égalité des élèves sur tout le territoire : les limitations qu'imposent certains rectorats ou certaines directions n'ont aucune légitimité.

## Au collège

■ Les collèges doivent proposer l'étude du latin et du grec : *BO* n° 18 du 5 mai 2005 : « *La note n° 2004-0329 du 16 décembre 2004, adressée aux recteurs, rappelle l'attention particulière à porter à leur implantation en collège et en lycée d'enseignement général et technologique ainsi que les mesures destinées à favoriser le choix de ces langues* ».

■ Le latin et le grec sont des disciplines régies par des grilles horaires et des programmes nationaux (<http://eduscol.education.fr/cid46763/les-cycles-college.html>), et donc prioritaires sur des « dispositifs » locaux (sections européennes, projets divers, « thèmes de convergence »).

■ Tout élève de Cinquième doit pouvoir commencer le latin, qui fait

partie des enseignements et des horaires officiels de la classe (<http://eduscol.education.fr/D0072/horaires-central.htm>).

■ Aucun texte officiel ne fixe un seuil minimum d'effectif pour ouvrir une section de langue ancienne.

■ Aucun texte officiel ne fixe de quota de latinistes par effectif total d'élèves de Cinquième.

■ Aucun texte officiel n'interdit le cumul du latin et de la « section européenne ».

■ Tout élève de « classe bilingue » peut commencer le latin en Cinquième et le grec en Troisième (note n° 2004-0329 du 16 décembre 2004).

■ Il n'y a aucun lien officiel entre l'horaire des élèves et leur effectif : les élèves doivent recevoir les heures d'enseignement fixées par les textes officiels.

■ Tout élève latiniste devrait pouvoir continuer son option, cf. *BO*

n° 3 du 20 janvier 2000 : « *l'option latin est un enseignement destiné à être suivi sur l'ensemble de la scolarité en collège puis en lycée* ».

■ Tout élève de Quatrième peut suivre deux options : *BO* n° 8 du 21/02/2002.

■ Commencer l'étude du grec n'implique pas l'abandon du latin : *BO* n° 28 du 15 juillet 2004.

## Au lycée

■ Aucun texte officiel ne fixe un seuil minimum d'effectif pour ouvrir une section de langue ancienne.

■ Aucun texte officiel n'interdit le cumul du latin ou du grec et de la « section européenne ».

■ Le latin et le grec peuvent être choisis à deux niveaux de la grille horaire de Seconde : en enseignement d'exploration ou en enseignement facultatif, dans les deux cas à 3 heures hebdomadaires (*BO* spécial n° 1 du 4/02/2010).

■ Il n'y a aucun lien officiel entre l'horaire des élèves et leur effectif : les élèves doivent recevoir les heures d'enseignement fixées par les textes officiels (3 heures hebdomadaires), et non inférieur au gré des DHG.

■ Tout élève de série générale peut continuer le latin ou le grec en Première et Terminale : <http://www.education.gouv.fr/cid50480/menc0929859a.html>. En L, ES et S, le latin et le grec sont des matières d'examen.

### DP3 contre langues anciennes : un match truqué

Avec la mise en concurrence des langues anciennes avec la DP3, la mécanique implacable du tri social s'est mise en place dans nombre d'établissements : inutile d'être grand clerc pour deviner quels types d'élèves sont gentiment mais fermement dirigés vers la DP3, sous prétexte de « construire leur projet d'orientation ». Les enseignants sont alors invités à suppléer les CO-Psy dont les postes sont supprimés par ailleurs. L'acharnement avec lequel l'institution s'attache à maintenir l'option DP3, est à mettre en regard avec celui dont elle fait preuve pour supprimer l'option langues anciennes (même lorsque de nombreuses familles la demandent) alors qu'il s'agit pourtant d'une véritable discipline, enseignée par des collègues formés dont c'est le métier. Cette situation n'est pas le fruit du hasard, elle résulte d'un choix politique délibéré et totalement assumé, que le SNES combat.

**Vous trouverez ci-dessous un communiqué de presse initié par la CNARELA et cosigné par plusieurs associations qui s'attachent à promouvoir l'enseignement des langues anciennes. Le SNES partage pleinement les inquiétudes exprimées dans ce texte concernant les lourdes menaces qui pèsent sur l'avenir des langues anciennes. Il est essentiel de multiplier les actions pour les défendre.**

## **L'avenir du latin et du grec : il faut joindre le geste à la parole !**

**E**n décembre dernier, lorsque Jacqueline de Romilly et Claude Nicolet ont disparu, de nombreuses voix, parfois officielles, ont salué leur apport considérable à la culture classique et leur dévouement à la cause des humanités. Ce faisant, certains n'ont pas manqué de se lamenter sur le déclin des études classiques. Heureusement d'autres ont jugé que le meilleur hommage à rendre à ces savants serait de promouvoir l'enseignement du grec et du latin.

C'est un jugement que nous partageons, et qui réclame une action urgente. Quelle est en effet la situation ? À la rentrée 2010, plus de 500 000 élèves, soit plus d'un sur cinq, étudient le latin et/ou le grec dans les établissements secondaires, malgré toutes les embûches qui se dressent sur leur chemin. Ils pourraient être beaucoup plus nombreux, la demande familiale et sociale ne diminuant pas. Mais au nom de contraintes budgétaires masquées derrière l'autonomie des chefs d'établissement, l'institution n'ouvre pas au collège, dès la Cinquième, le nombre de groupes suffisants pour accueillir tous les volontaires : concurrence d'options présentées comme incompatibles au mépris des textes officiels, ou difficultés administratives attribuées commodément à l'informatique, sont monnaie courante. Des horaires dissuasifs et aberrants achèvent de décourager les plus persévérants.

Aujourd'hui, la mise en place de la réforme du lycée à la rentrée 2010, par sa complexité et son opacité, cause encore une évaporation subreptice d'élèves qui souhaitaient suivre ces enseignements, et la rage d'économies qui préside à la préparation de la rentrée 2011 fait des ravages : tous les prétextes, variant d'une académie à l'autre, sont invoqués pour supprimer des sections. Déjà, et selon les chiffres du ministère lui-même, les lycées ont enregistré une baisse de 3 000 élèves latinistes et hellénistes entre les rentrées 2009 et 2010, alors qu'une augmentation de 8 000 élèves avait été constatée entre 2005 et 2009. Ce tarissement artificiel, provoqué par la réforme, sert maintenant d'argument spécieux pour de nouvelles fermetures.

Or, l'importance fondamentale du latin et du grec pour la maîtrise de la langue française, l'acquisition des langues qui en découlent, la formation du sens historique et l'acquisition d'une culture humaniste et commune, toutes quatre inséparables de l'étude précise de ces langues de culture, est largement reconnue. Connaissant la valeur et la diversité des compétences mises en œuvre dans un exercice de version latine ou grecque, même les plus grandes écoles de commerce et de management proposent une option de langue ancienne à l'écrit et/ou à l'oral.

Nous appelons donc le ministère de l'Éducation nationale à prendre tout d'abord des mesures pour préserver la rentrée de 2011 :

- donner aux établissements, par des compléments de dotations horaires, les moyens de maintenir ou d'ouvrir des sections de latin et de grec ;
  - faire respecter, au collège et au lycée, les textes officiels qui fixent l'enseignement et les horaires du grec et du latin et en font des disciplines à part entière sanctionnées par des épreuves à l'écrit et à l'oral au baccalauréat ;
  - ne pas laisser supplanter l'enseignement de ces langues de culture, qui ne peuvent s'apprendre en dehors de l'école, par des « dispositifs » locaux qui ne font pas partie des textes officiels et nationaux fixant les contenus d'enseignement dans le premier et le second cycle.
- Dans un second temps, nous appelons le ministère à reconsidérer la réforme de la classe de Seconde qui, en son état actuel, provoque une grave érosion des effectifs de latinistes et d'hellénistes et fragilise en même temps toutes les filières de l'enseignement supérieur où figurent les langues anciennes. La qualité de la formation des élèves et l'égalité des chances sont tributaires de la volonté politique. Les associations soussignées demandent que le droit de tous les élèves, et notamment de ceux qui n'ont que l'école pour réussir, à une formation linguistique, culturelle et humaniste exigeante et féconde passant par l'apprentissage des langues de base que sont le latin et le grec, soit respecté et promu. ■

**Les signataires :** • APFLA-Prépa (Association des professeurs de français et de langues anciennes de classes préparatoires) • APL (Association des professeurs de lettres) • APLAES (Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur) • CNARELA (Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes) • SLL (Sauver les lettres) • SEL (Sauvegarde des enseignements littéraires) • SEL (Société des études latines) • SEG (Société des études grecques).

# APPEL

S N E S - C N A R E L A

## Pour la défense des langues anciennes au collège, au lycée

### Rentrée 2011 : *Alea jacta NON est !*

La politique budgétaire et éducative actuellement menée par le gouvernement, qui vise à réduire les coûts et qui réduit *de facto* l'ambition et l'offre éducative, touche directement les langues anciennes et fait peser une lourde épée de Damoclès sur cet enseignement.

Pour la rentrée 2011, dans les collèges et lycées, contraints par des dotations horaires globales de plus en plus restreintes, des chefs d'établissement ont fait, au mépris des programmes mais aussi des élèves et des enseignants, des choix inacceptables :

- réduction de l'horaire réglementaire ;
- regroupements des élèves de niveaux de classes différents ;
- suppression pure et simple de l'option latin Troisième, dans certains établissements, ce qui rompt prématurément le cursus et dissuade les élèves de poursuivre l'option au lycée.

D'autre part, nous déplorons que le manque d'enseignants en lettres classiques entraîne le remplacement par des collègues non formés ou non spécialistes ainsi que la prise en charge de l'option par des collègues d'autres disciplines.

*Par ailleurs, malgré le rétablissement par tirage au sort de l'épreuve orale de langue ancienne, les nouvelles modalités du CAPES de Lettres classiques minimisent toujours la part faite au latin et au grec. De plus, la suppression du latin au CAPES de Lettres modernes prive désormais de nombreux enseignants de français de la possibilité de connaître les origines de la langue qu'ils enseignent.*

Nos disciplines représentent un apport inestimable dans l'acquisition d'une culture qui est le fondement même de nos sociétés, elles permettent aux jeunes d'acquérir des repères nécessaires pour se situer dans un monde de plus en plus complexe. Et, loin d'être un enseignement cloisonné, les langues anciennes rayonnent « *vers les autres disciplines, scientifiques, historiques, linguistiques [et] artistiques* » pour mieux les appréhender (cf. BO n° 31 du 27 août 2010).

Nous demandons le respect du droit au savoir et à la culture pour tous les élèves, dans tous les établissements, cela passe aussi par la considération de nos disciplines. ■

NOM	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE